

## **Cartes temporaires**

Vous organisez une manifestation exceptionnelle à laquelle des non-adhérents participent.

Vous souhaitez leur offrir une couverture Assurance Individuelle Accident.

Nous proposons la possibilité d'acheter des cartes temporaires au tarif en vigueur pour la saison en cours.

Ces cartes sont destinées à des non adhérents participant à une manifestation organisée par votre Foyer Rural : la couverture en Individuelle Accident n'excède pas 48 heures.

Le retour du bordereau avec le nom des personnes ayant bénéficié d'une carte temporaire et son numéro doit être effectué dans les 24 heures suivant la manifestation à la fédération départementale,

Toute carte temporaire non utilisée peut servir lors d'une autre manifestation à condition de respecter les conditions décrites ci-dessus.